

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE LE BOIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 21 NOVEMBRE 2016

Etaient présents : MM LAYMOND J. LAYMOND M. ROUX-MOLLARD A.
VICHARD D. CHATAGNIER D. DEMARET V. GODIN B. LENNOZ-GRATIN A.M.
PUGIN J.L.

Etaient excusés : CANET L. FORT C.

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
MM. à

Etaient absents non excusés :

- ORDRE DU JOUR** :
- MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA CCVA
 - VENTE TERRAIN
 - ASTREINTE
 - DECISION MODIFICATIVE
 - GESTION DU CIMETIERE
 - DEMANDE SUBVENTION HAITI OURAGAN
 - AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean LAYMOND, approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA CCCVA

Le Maire informe les membres de l'assemblée que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est venue, par son article 64, modifier l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux compétences obligatoires et optionnelles que doivent exercer les communautés de communes.

Par ailleurs, au terme de l'article 68 de la même loi, les communautés de communes existant à la date de la publication de la loi NOTRe doivent se mettre en conformité avec ses dispositions relatives à leurs compétences, selon la procédure de droit commun définie aux articles L. 5211-17



et L. 5211-20 du CGCT avant le 1^{er} janvier 2017, et pour certaines compétences avant le 1^{er} janvier 2018 et 2020.

Il donne lecture à l'Assemblée de la délibération de la CCVA en date du 29/09/2016 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche et sollicitant les Communes constituant cette communauté de communes afin qu'elles se prononcent sur ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche.

ARRIVEE DE M Daniel VICHARD

VENTE TERRAIN

Le Maire présente la demande formulée par un administré d'acquérir une bande de terrain de 11 m² sise au hameau du Crey appartenant à la Commune et située dans le prolongement de parcelles appartenant à la famille de cette personne.

Il précise à l'Assemblée que ce terrain est situé sur la voie communale n° 12 et rappelle que les Consorts RUET avaient cédé gratuitement la parcelle A 2909 leur appartenant dans le cadre de la régularisation des voies communales.

Il propose au Conseil de céder ce terrain à l'euro symbolique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la cession d'une bande de terrain d'une superficie de 11 m², situé sur la voie communale n° 12 appartenant à la Commune à l'euro symbolique, charge l'étude Aubry-Marais, Perez, Delpierre, Rabeyrolles d'établir l'acte de vente, autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

ASTREINTE

Le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de reconduire l'astreinte de déneigement pour une période d'environ 3 mois du 03 décembre 2016 au 05 mars 2017, les dates pouvant être modifiées en fonction des conditions climatiques.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, charge le Maire de rémunérer les périodes d'astreinte conformément aux textes en vigueur, autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédits.

GESTION DU CIMETIERE

Le Maire fait part au Conseil de la démonstration réalisée à la Mairie par la Société ADIC du Groupe SEDI d'un logiciel de gestion du cimetière.

Il précise à l'Assemblée que ce logiciel reprend toute l'antériorité de la gestion du cimetière par numérisation des anciens titres de concession, réalisation d'un levé topographique et photographies de tous les emplacements.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil décide de reporter sa décision à une réunion ultérieure.

DEMANDE SUBVENTION HAITI OURAGAN

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal une demande de subvention urgente du Groupe de Secours Catastrophe Français suite à l'ouragan Matthew en Haïti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle de 100 € au Groupe de Secours Catastrophe Français

AFFAIRES DIVERSES

DIA

Le Maire présente au Conseil deux déclarations d'intention d'aliéner des biens cadastrés Section A n° 1444 – 1466 et 1649 sis au hameau de Saint-Nicolas.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Maire informe le Conseil que le règlement du Temps d'Activités Périscolaires a été modifié et sera effectif à compter du 01 janvier 2017.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,
pour être affiché le _____ à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE BOIS,

Le 29 NOV. 2016

Le Maire,

J. LAYMOND.